République Française

Département du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250225-44-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2025

N° 44/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 13 février 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 4 mars 2025

Objet de la délibération :

Avenants au marché de réaménagement de la Maison des Services Amancey

Nombre de membres		
- En exercice :	97	
- Présents titulaires	59	
- Absent(e)s :		
· Dont suppléé(e)s	3	
· Dont représenté(e)s	10	
· Excusé(e)s :	7	
· Non excusé(e)s :	18	
- Votants	72	

Résultat du vote	
- Pour:	72
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 25 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, Le vingt-cinq février,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Sandrine CLADY à Franck COLLINET, Jean-Pierre CUNCHON à Christian

Procuration MESNIER, Christophe FAIVRE-PIERRET à Nathalie LAURENT, Christophe JOUVIN à Vanessa DORDOR, Angèle LIME à Maxime GROSHENRY, Mickael NICOLET à Adrien BART, Sarah VIONNET à Yves

MOUGIN

Suppléé(e)s

Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Joëlle MAURICE par Michèle

BELIN, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT

Claude CHATELAIN, Yves CUINET, Danièle FIETIER, Nathalie KOWAL-

BONDY, Martine LANDRY, Lydie SAGE, Pierre-André VOUILLOT

Guillaume AYMONIN, Christine BREUILLOT, Jean-Marc CARGNINO, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON,

Absent(e)s Pascal GOSSE, Florian GRILLON, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER,

Chantal MARAUX, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Laetitia ROGNON, Patrick TELES, Marie-Christine

VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Bernard HUOT-MARCHAND a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



Vu la délibération n°69/22 du 14/04/2022 attribuant les marchés de travaux pour le réaménagement et l'extension de la maison des services à Amancey,

Vu les différents aléas de chantier, les travaux supplémentaires ou les ajustements de quantité,

Il a été proposé à la commission d'appels d'offres les avenants suivants :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250225-44-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2025

Lot – Entreprise titulaire	Objet	Avenant en € HT	Ecart marché de base
Lot 2 : Charpente – BCB	Restauration de 2 marquises	5 075	4,67 %
Lot 7: Menuiserie int.	Verrou électromécanique pour visiophone crèche (exigence PMI)	2 200	1,26 %
– GIRARD	Bardage muret de soutènement	10 230	5,85 %
Lot 8 : Cloisons — BOLARD	Lasure des 2 marquises	2 600	1,53 %
	Plus et moins-values suite aux métrages définitifs	-9 109,88	-5,37 %
Lot 9 : Plafonds – BOLARD	Plus et moins-values suite aux métrages définitifs	422,94	0,61%
Lot 13 : Plomberie – BTG	Changement 2 circulateurs HS sur sous-station France Services	932,80	0,45 %
Lot 14 : Electricité –	Suppression 1 borne recharge véhicule	-1 109,29	-0,54 %
Guyon- Villemagne	Cablâge pour visiophone France Services et liaison réseau CCLL	918,77	0,45 %
	Remplacement bloc prise ext	24,16	0,01 %
	Sono et vidéoprojecteur salle de réunion	2 191,46	1,07 %
	Visioconférence salle de réunion	8 976,50	4,40 %
Lot 15 : VRD -	Aléas de chantier et travaux	2 070,60	2 %
MOUROT	supplémentaires TOTAL	25 423,06 €	

Vu l'avis favorable de la commission d'appels d'offres du 3 février 2025,

Invité à délibérer, le conseil communautaire à l'unanimité :

- Valide les avenants détaillés ci-dessus par lot ;
- Autorise le Président à les signer.

Fait et délibéré en séance, le 25.02.2025 Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER